

Rénovation des chemins AF 1^{ère} étape

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du règlement du Conseil général, la Municipalité sollicite votre approbation pour la rénovation de trois chemins agricoles.

Introduction

L'état des routes de la commune est préoccupant et nécessite, chaque année, des investissements conséquents pour leur entretien. Plusieurs projets de rénovation sont actuellement à l'étude, notamment celui de la route de Vaulion, suivi par celui de la rue du Bourg.

Dans ce cadre, la Municipalité a mandaté le bureau DTP SA pour réaliser une étude de rénovation des chemins agricoles. Bien que l'objectif initial portait sur le tronçon Envy – Les Primbois, l'ensemble du territoire communal a été analysé.

Le coût total pour la réfection pour un total de 21 km de chemins agricoles (dont 44% sont en enrobé, 14% en béton et le reste en stabilisé) est estimé à CHF 3'500'000.-.

La Municipalité et le bureau DTP SA ont priorisé les tronçons à rénover en fonction de leur état, tout en prenant en compte les capacités financières de la commune. Ce travail a permis d'identifier trois tronçons prioritaires. Une bonne nouvelle : tous les chemins agricoles communaux sont éligibles aux subventions cantonales et fédérales (pour une largeur de 3 mètres), ces dernières couvrant jusqu'à 72 % des coûts liés à ces infrastructures à vocation prioritairement agricole.

Objectifs des travaux

Les travaux de rénovation des chemins agricoles ont pour objectifs :

- **Techniques :**
 - Démonter et évacuer les revêtements existants,
 - Contrôler l'état de l'encaissement et procéder à sa réfection si nécessaire,
 - Poser un nouveau revêtement identique à l'existant.
- **Financiers :**
 - Bénéficier des subventions fédérales et cantonales avant qu'elles ne soient réduites dans un avenir proche.

Devis des travaux (selon les offres reçues)

Descriptif des travaux	Montant CHF
Travaux de génie civil	610'000.-
Études préliminaires (2022)	34'112.-
Projet d'exécution	42'700.-
Travaux géométriques	10'068.-
Divers et imprévus	68'000.-
TVA (8,1 %)	62'120.-
Montant total du préavis	827'000.-

Subventions prévues :

- DGAV (42 %) : 316'000.-
- OFAG (30 %) : 226'000.-

Coût à charge de la commune : 285'000.-

Planning

Les travaux seront planifiés en collaboration avec l'entreprise Beati Frères SA (entreprise choisie), dès l'acceptation de ce préavis. Le planning détaillé sera communiqué ultérieurement, avec pour objectif un démarrage à l'automne 2025.

Financement et remboursement

La Municipalité propose de financer ces travaux par un emprunt bancaire, amorti sur 40 ans. Impact financier annuel sur les comptes communaux :

- Intérêts : 5'700 CHF (taux de 2 %)
- Amortissement : 7'125 CHF

Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil générale de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

1. **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des trois chemins agricoles identifiés.
2. **De financer** les travaux à hauteur de 827'000 CHF, incluant les études préliminaires et le projet d'exécution.
3. **D'amortir** l'investissement net de 285'000 CHF sur une durée de 40 ans, financé par emprunt bancaire.

Romainmôtier, le 19 novembre 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

Signé *Signé*

M. Benoit L. Lavanchy

Annexes : Devis appels d'offres
Rapport